

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

COLLÈGES COMMUNAUTAIRES – ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

(Rapport annuel 2006 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.03)

1^{re} session, 39^e législature
57 Elizabeth II

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des comptes publics

Collèges communautaires : acquisition de biens et services (Rapport annuel 2006 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.03) [ressource électronique]

Publ. aussi en anglais sous le titre : Community colleges : acquisition of goods and services (Section 3.03, 2006 Annual report of the Auditor General of Ontario)

Monographie électronique en format PDF.

Mode d'accès: World Wide Web.

Également publ. en version imprimée.

ISBN 978-1-4249-4577-1

1. Collèges communautaires—Ontario. 2. Approvisionnement public—Ontario. I. Titre.

II. Titre: Community colleges : acquisition of goods and services (Section 3.03, 2006 Annual report of the Auditor General of Ontario)

LB2328.15 C33 O5614 2007

353.8'825309713

C2007-964014-1

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

L'honorable Steve Peters
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et de le confier à l'Assemblée.

Le président du comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Norm. Sterling".

Norman Sterling

Queen's Park
Février 2008

**COMPOSITION DU
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS**

1^{re} session, 39^e législature

NORMAN STERLING
Président

JERRY J. OUELLETTE
Vice-président

LAURA ALBANESE

LIZ SANDALS

ERNIE HARDEMAN

MARIA VAN BOMMEL

ANDREA HORWATH

DAVID ZIMMER

PHIL MCNEELY

Katch Koch
Greffier du comité

Susan Viets
Recherchiste

**COMPOSITION DU
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS**

2^e session, 38^e législature
(à la fin de la session)

NORMAN STERLING
Président

ERNIE HARDEMAN
Vice-président

JEAN-MARC LALONDE

RICHARD PATTEN

LISA MACLEOD

LIZ SANDALS

SHELLEY MARTEL

MONIQUE M. SMITH

JOHN MILLOY

Katch Koch
Greffier du comité

Ray McLellan
Recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
Remerciements	1
1. CONTEXTE	1
1.1. Objectif de la vérification	1
1.2. Aperçu des constatations de la vérification	2
1.3. Réponse aux recommandations du Comité	2
Liste des recommandations du Comité	3
OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS	4
2. CONSORTIUMS D'ACHAT	4
2.1. Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du secteur public élargi	4
Note de service aux collègues (2006)	4
Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du secteur public élargi	5
Examen ministériel des politiques et des procédures (2007)	6
3. PRATIQUES D'ACQUISITION EN RÉGIME DE CONCURRENCE	8
Pratiques exemplaires pour les achats	8
ANNEXE	10
NOTES	11

PRÉAMBULE

Le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences le 14 février 2007 sur le rapport du vérificateur général concernant l'acquisition de biens et services dans les collèges communautaires. Le Comité a souscrit aux constatations et aux recommandations que le vérificateur général a formulées à ce sujet dans son *Rapport annuel 2006* (s. 3.03).

Le présent rapport du Comité donne un aperçu des sections pertinentes du rapport du vérificateur général ainsi que du déroulement des audiences et comprend le rapport d'étape de 2007 du Ministère. Le Comité a formulé des recommandations en fonction de ses propres observations et conclusions.

Remerciements

Le Comité permanent des comptes publics profite de cette occasion pour remercier les témoins de leur participation aux audiences, à savoir le sous-ministre et les fonctionnaires du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le Ministère) ainsi que les présidents des collèges vérifiés (George Brown College, Confederation College, Mohawk Collège of Applied Arts and Technology et le Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur). Le Comité a apprécié de recevoir le rapport d'étape de 2007 du Ministère (Annexe).

Le Comité apprécie également l'aide qui lui a été apportée au cours des audiences et des délibérations par le Bureau du vérificateur général, le greffier du Comité et le chercheur de la Direction des services de recherches et d'information de la Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario.

1. CONTEXTE

Les vingt-quatre collèges communautaires de l'Ontario offrent un programme d'enseignement et de formation postsecondaires axé sur la carrière. Ces établissements emploient 17 000 professeurs et 16 800 autres employés, et comptent un effectif de 215 000 étudiants à temps plein ou à temps partiel. Leurs dépenses totales sont passées de 1,8 milliard de dollars en 2001 à 2,3 milliards en 2004-2005. Durant la même période, les fonds provenant des subventions ministérielles et des droits de scolarité ont augmenté proportionnellement aux dépenses.

1.1. Objectif de la vérification

L'objectif du vérificateur général (le vérificateur) était de déterminer si les politiques et procédures d'achat en place au George Brown College, au Confederation College, au Mohawk College of Applied Arts and Technology et au Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur leur permettaient de s'assurer que les biens et services étaient acquis de façon économique.

En 2004-2005, les dépenses s'élevaient à 751 millions de dollars dans les secteurs vérifiés. La vérification excluait la rémunération et les avantages sociaux des employés, l'aide financière aux étudiants, les achats de services auxiliaires (p. ex., les résidences pour étudiants) et les coûts associés à l'acquisition d'installations. Environ 87 % des dépenses exclues de la vérification étaient liées à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel.

1.2. Aperçu des constatations de la vérification

Les collèges faisaient partie de consortiums d'achat afin de réduire les coûts d'acquisition, et le vérificateur général est arrivé à la conclusion que ces établissements respectaient en général les politiques d'achat. Selon le rapport, le degré de conformité donnait l'assurance que les biens et services étaient acquis de façon économique.

Le vérificateur a relevé plusieurs points nécessitant un renforcement des procédures, à savoir :

- L'absence de lancement de nouveaux appels d'offres et de mise en concurrence – certains gros contrats passés avec des fournisseurs n'avaient pas fait l'objet d'un nouvel appel d'offres depuis plusieurs années; par conséquent, il n'y avait aucune assurance qu'il aurait été impossible d'obtenir de meilleurs prix, et la mise en concurrence n'était pas favorisée.
- Le respect des politiques et procédures d'achat – lorsque les acquisitions étaient effectuées par des employés autres que les préposés aux achats, les politiques et procédures d'acquisition n'étaient pas toujours respectées, ce qui augmentait le risque de ne pas obtenir le meilleur rapport qualité-prix.
- La gestion des achats importants – dans certains cas, les besoins et les objectifs relatifs aux achats importants n'étaient pas clairement définis et il n'y avait aucune indication que les besoins étaient satisfaits de la façon la plus économique.
- L'absence de procédures d'évaluation (achats importants) – les collèges faisaient appel à des comités pour évaluer les offres concurrentielles; ils avaient toutefois négligé d'élaborer des procédures qui auraient servi de cadre uniforme aux comités (p. ex., des critères d'évaluation) pour évaluer les aspects non monétaires des soumissions.
- L'inobservation des politiques – les politiques régissant l'achat des cadeaux, les dons, les repas et les frais de représentation n'étaient ni claires ni appliquées de façon uniforme.

1.3. Réponse aux recommandations du Comité

Le Comité demande au ministère de la Formation et des Collèges et Universités et aux présidents des quatre collèges vérifiés de faire rapport au Comité permanent des comptes publics sur le présent rapport dans les 120 jours suivant son dépôt.

Quand le Comité est d'avis qu'un autre délai est requis, il en est fait mention dans la recommandation.

Liste des recommandations du Comité

1. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités présente au Comité permanent des comptes publics un rapport sur l'état d'avancement de l'examen des rapports soumis par les collèges sur leurs politiques en matière de dépenses et d'approvisionnement, effectué par la Direction des collèges du Ministère ainsi que par son Équipe des services de vérification pour l'éducation. Le rapport du Ministère doit comprendre ce qui suit :

- **un résumé des constatations et des mesures correctrices prévues pour s'assurer que les biens et services sont acquis de façon économique dans tout le réseau collégial;**
- **des constatations connexes telles que la nature des mesures de réduction des coûts, le rôle futur des consortiums d'achat et les modifications proposées aux politiques, accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre.**

2. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités présente au Comité permanent des comptes publics un rapport sur la définition des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement dans le secteur collégial. Parallèlement aux avantages démontrés des consortiums d'achat à l'échelle de la province, les collèges doivent continuer d'envisager d'effectuer des achats locaux quand les prix sont concurrentiels, compte tenu des avantages économiques qui découlent de l'acquisition de biens et services au niveau de la collectivité.

Le rapport doit comprendre une mise à jour sur la mise en œuvre d'un cadre de contrôle renforcé et sur la surveillance ministérielle de la gestion des approvisionnements et des dépenses dans les collèges.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS¹

Les collèges rendent des comptes au Ministère en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*². Ils ont la responsabilité d'atteindre les objectifs fixés en respectant les priorités du gouvernement et les principes d'une gestion financière prudente³. Le fonctionnement de chaque collège est la responsabilité des administrateurs, lesquels rendent des comptes aux étudiants, aux employeurs et à leurs collectivités⁴.

2. CONSORTIUMS D'ACHAT

2.1. Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du secteur public élargi

Les achats dans le secteur parapublic sont devenus une priorité provinciale en 2004 dans le but d'améliorer le processus et de réaliser des économies. Le Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du secteur public élargi, qui relève du ministère des Finances, a été établi pour promouvoir les initiatives en matière d'achats, par exemple, les consortiums d'achat dans les collèges, afin de réaliser des économies au moyen du lancement d'appels d'offres collectifs pour les achats à volume élevé de biens et services, et de réduire les coûts administratifs du fait qu'une seule organisation représente tous les membres.

Consortiums d'achat dans les collèges communautaires

La majorité des collèges communautaires de l'Ontario étaient déjà membres de consortiums d'achat avec d'autres organismes du secteur public avant que cette initiative soit prise. À titre d'exemples, mentionnons un consortium pour l'achat d'assurances, de même que l'achat de livres de bibliothèque et de matériel connexe par l'entremise d'un bibliocentre. Les économies réalisées grâce au bibliocentre, par exemple, se chiffraient à 10 millions de dollars par année. De plus, les collèges vérifiés participaient à des consortiums pour l'achat de différents biens et services (p. ex., électricité, services d'imprimerie et de photocopie). L'information sur les achats collectifs est communiquée aux autres collèges pour faciliter les négociations ultérieures avec les fournisseurs.

Note de service aux collèges (2006)

La Direction des collèges du Ministère a fait part aux collèges des recommandations du vérificateur en décembre 2006 (Annexe). Les collèges ont reçu la directive de passer en revue leurs politiques en matière de dépenses et d'approvisionnement et de faire rapport de cet examen au Ministère en fournissant l'un des éléments suivants :

- une assurance écrite que le collège dispose de politiques adéquates, avec envoi d'une copie de celles-ci au Ministère; ou
- en l'absence de politiques – élaborer ces politiques et fournir au Ministère un délai estimatif pour l'approbation finale du conseil⁵.

Les vingt-quatre collèges avaient répondu au Ministère en date du 31 janvier 2007, se disant d'accord avec les constatations du vérificateur et précisant qu'ils disposent de processus leur permettant de s'assurer que les biens et services sont acquis de façon économique. La Direction des collèges et l'Équipe des services de vérification pour l'éducation du Ministère se sont engagées à passer en revue les réponses finales⁶.

Audiences du Comité

Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du secteur public élargi

Les collèges participent au Secrétariat de la chaîne d'approvisionnement du secteur public élargi, et le Ministère vise à ce que tous les collèges y participent pleinement⁷. La participation n'est pas obligatoire, mais les avantages en sont évidents.

Le Ministère collabore avec le ministère des Finances aux consortiums d'achat⁸. Le ministère des Finances a fourni des ressources, lesquelles ont contribué à accroître et à améliorer la participation des collèges ainsi que celle d'autres organismes du secteur public à ces initiatives⁹. Une aide est aussi disponible dans les domaines tels que l'administration financière et la formation à l'échelle du secteur ou dans les cas où l'on a défini des pratiques exemplaires¹⁰.

Politiques et pratiques en vigueur dans les collèges

Le Comité s'est informé de la surveillance des politiques et des procédures, plus précisément du renforcement de la conformité par les cadres pour s'assurer que les biens et services sont acquis de façon économique¹¹. Dans certains cas, les politiques d'approvisionnement sont intégrées aux lignes directrices du collège et le service des achats assure la surveillance¹². Dans d'autres cas, on fait appel à un comité pour les appels d'offres importants qui appliquera les critères d'évaluation établis. Dans d'autres cas encore, le service des achats est chargé de superviser l'ensemble des contrats et des achats et d'effectuer une dernière vérification avant l'approbation de ceux-ci¹³.

Le Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario, une initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, est un consortium qui aide les collèges à maximiser les économies réalisées dans le domaine des achats. Le but est de renforcer la participation des collèges au marché électronique en reliant acheteurs et fournisseurs. Il était admis que, parfois, il peut être justifié de ne pas utiliser le modèle de consortium quand on peut obtenir de meilleurs prix en faisant directement affaire avec un fournisseur ou quand on peut obtenir un prix comparable auprès d'un fournisseur local¹⁴. Le Comité est arrivé à la conclusion que les collèges doivent continuer de prendre en compte les avantages que comporte pour l'économie locale et l'ensemble de la collectivité l'acquisition de biens et services au niveau local.

Examen ministériel des politiques et des procédures (2007)

Au moment des audiences, le Ministère et les collèges passaient en revue les politiques et les procédures pour s'assurer qu'elles étaient conformes aux recommandations du vérificateur, au moyen de ce qui suit :

- la mise en œuvre de nouvelles procédures pour les demandes de propositions et l'établissement de normes plus précises pour évaluer ces demandes;
- la gestion des appels d'offres et des demandes de propositions officiels par les services d'achat;
- la documentation des calendriers de renouvellement des contrats;
- l'examen des politiques régissant les frais de déplacement et de représentation et les menues dépenses;
- l'examen des politiques relatives aux cadeaux, aux dons, aux repas et aux frais de représentation¹⁵.

Par ailleurs, des mesures ont été prises dans des domaines connexes pour améliorer l'efficacité administrative dans l'ensemble du réseau collégial, ce qui a permis d'accroître l'efficacité et l'efficience des approvisionnements et de réaliser des économies¹⁶.

Conclusion du Comité

Le vérificateur est arrivé à la conclusion que le degré de conformité aux politiques d'achat donnait l'assurance que les biens et services étaient acquis de façon économique, en tenant compte des économies réalisées au moyen des consortiums d'achat. Conformément à ce qui est indiqué dans le rapport d'étape de 2007 du Ministère, le Ministère et les collèges ont pris des mesures correctrices pour donner suite rapidement aux observations et aux recommandations formulées par le vérificateur.

Le Comité est donc arrivé à la conclusion suivante :

D'après les audiences et le rapport d'étape de 2007 en annexe, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et les collèges de la province ont répondu de façon positive aux recommandations formulées par le vérificateur général en 2006. Le Comité relève notamment les initiatives suivantes :

- **les achats effectués par les collèges vérifiés par l'entremise de consortiums se sont traduits par des avantages;**
- **le Ministère a appliqué les conclusions et les recommandations du vérificateur (basées sur les quatre établissements vérifiés) au réseau collégial dans le but d'améliorer les pratiques d'approvisionnement dans l'ensemble de la province;**
- **des mesures ont été prises rapidement par chaque collège pour donner au Ministère l'assurance que les collèges disposaient de politiques**

adéquates en matière de dépenses et d'approvisionnement ou qu'ils comptaient instaurer de telles politiques et qu'une copie de celles-ci serait fournie au Ministère;

- les collèges ont fait preuve d'innovation dans la gestion des approvisionnements, par exemple, en se procurant des biens auprès de sources communautaires (p. ex., dons de mobilier par le secteur privé) et en veillant à ce que leurs achats profitent directement à l'économie locale et à l'ensemble de la collectivité dans le cadre de leurs politiques en matière de dépenses et d'approvisionnement.

Recommandation du Comité

Examen des réponses des collèges (2007)

Les collèges ont reçu la directive de passer en revue leurs politiques en matière de dépenses et d'approvisionnement et de faire rapport de cet examen au Ministère. Les vingt-quatre collèges de la province ont répondu au Ministère en janvier 2007 en indiquant qu'ils étaient d'accord avec les constatations de la vérification et en précisant qu'ils disposaient de processus leur permettant de s'assurer que les biens et services étaient acquis de façon économique¹⁷.

Les rapports demandés ont été reçus et la Direction des collèges du Ministère ainsi que son Équipe des services de vérification pour l'éducation s'employaient à les examiner. L'attention accordée par le Ministère à l'examen des politiques et des procédures vise à assurer l'uniformité des principes de base et à repérer les questions touchant la réduction des coûts et d'autres questions connexes dans le cadre d'une approche sectorielle intégrée¹⁸.

Le Comité recommande donc ce qui suit :

1. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités présente au Comité permanent des comptes publics un rapport sur l'état d'avancement de l'examen des rapports soumis par les collèges sur leurs politiques en matière de dépenses et d'approvisionnement, effectué par la Direction des collèges du Ministère ainsi que par son Équipe des services de vérification pour l'éducation. Le rapport du Ministère doit comprendre ce qui suit :

- un résumé des constatations et des mesures correctrices prévues pour s'assurer que les biens et services sont acquis de façon économique dans tout le réseau collégial;
- des constatations connexes telles que la nature des mesures de réduction des coûts, le rôle futur des consortiums d'achat et les modifications proposées aux politiques, accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre.

Le Comité demande qu'une réponse par écrit à cette recommandation soit transmise au greffier du Comité dans les 120 jours suivant le dépôt du présent rapport à l'Assemblée législative.

3. PRATIQUES D'ACQUISITION EN RÉGIME DE CONCURRENCE

Le vérificateur est arrivé à la conclusion que les politiques d'acquisition en régime de concurrence adoptées par les collèges vérifiés avaient été respectées en général pour les achats qu'il avait examinés; il n'y avait que deux grandes exceptions. Plus précisément, aucun des collèges vérifiés ne s'était doté d'une politique concernant le nombre maximum d'années durant lesquelles le collège peut s'approvisionner auprès d'un fournisseur sans avoir à lancer un nouvel appel d'offres (p. ex., mobilier et services de sécurité); par conséquent, il n'y a aucune assurance quant au caractère raisonnable des prix. Certains achats étaient gérés par des employés autres que les préposés aux achats (compte tenu de l'expertise technique ou autre requise), ce qui s'est traduit par des cas de non-conformité majeure aux politiques établies (p. ex., pour du matériel de technologie de l'information et la fourniture d'ordinateurs portatifs aux étudiants). Les points préoccupants comprenaient l'impossibilité pour des fournisseurs admissibles de soumissionner un contrat de trois ans, l'attribution d'un contrat au fournisseur qui avait fait l'offre la plus élevée et l'octroi d'un contrat sans appel d'offres.

Le vérificateur a recommandé que les collèges, pour s'assurer que les prix payés pour les grands achats sont concurrentiels et pour donner à tous les fournisseurs éventuels de justes chances de les approvisionner, limitent le nombre d'années durant lesquelles ils font affaire avec le même fournisseur sans lancer de nouvel appel d'offres.

Il a aussi recommandé que les collèges, pour s'assurer que les achats sont conformes à leurs politiques, exigent de leur service des achats qu'il supervise les grands achats effectués par d'autres départements.

Réponse des collègues (2006)

Les collègues ont indiqué que des politiques seraient élaborées et mises en œuvre pour limiter le nombre d'années durant lesquelles ils font affaire avec le même fournisseur sans lancer de nouvel appel d'offres. Ils ont également convenu de demander à leur service des achats de superviser les grands achats effectués par d'autres départements.

Audiences du Comité

Pratiques exemplaires pour les achats

La définition et l'application des pratiques exemplaires sont au cœur des pratiques d'approvisionnement des collèges. Le Comité est arrivé à la conclusion qu'il était pertinent d'aborder ce point dans la présente section sur les pratiques d'acquisition. Conformément à ce qui a été indiqué, il est possible d'obtenir de l'aide du Ministère dans différents domaines, comme l'administration financière

et la formation, et de s'en remettre aux cas dans lesquels des pratiques exemplaires ont été définies¹⁹.

Indicateurs de rendement

Un nouveau cadre de financement triennal provisoire a été instauré. Aux termes de l'entente de responsabilisation pluriannuelle, le gouvernement précise le financement accordé pour chaque année. Des mesures du rendement sont utilisées pour évaluer les questions d'accès et de qualité, et les mécanismes de responsabilisation font l'objet d'une entente²⁰.

Selon le Ministère, les recommandations de 1996 reliées à la gouvernance se sont traduites par un cadre de responsabilisation renforcé et par l'émergence des indicateurs de rendement clés²¹. Les ententes de responsabilisation pluriannuelles comprennent, par exemple, des indicateurs de rendement clés faisant l'objet d'un compte rendu annuel par les collèges dans des domaines comme les taux de satisfaction des étudiants dans les différents programmes, les taux d'obtention de diplôme, les taux d'emploi des titulaires de diplôme et les taux de satisfaction au travail des anciens étudiants et des employeurs²².

Recommandation du Comité

Pratiques exemplaires – approvisionnement

Le Ministère s'est engagé à « continuer de s'employer avec les collèges à identifier les meilleures pratiques afin de mettre en œuvre et de renforcer leur cadre de contrôle sur la gestion de l'approvisionnement et des dépenses²³ ». Un « centre d'échange d'information » pour le partage des pratiques exemplaires avec des éléments comparables est envisagé, afin de faciliter la prise des décisions en matière d'approvisionnement²⁴.

Le Comité recommande donc ce qui suit :

2. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités présente au Comité permanent des comptes publics un rapport sur la définition des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement dans le secteur collégial. Parallèlement aux avantages démontrés des consortiums d'achat à l'échelle de la province, les collèges doivent continuer d'envisager d'effectuer des achats locaux quand les prix sont concurrentiels, compte tenu des avantages économiques qui découlent de l'acquisition de biens et services au niveau de la collectivité.

Le rapport doit comprendre une mise à jour sur la mise en œuvre d'un cadre de contrôle renforcé et sur la surveillance ministérielle de la gestion des approvisionnements et des dépenses dans les collèges.

Le Comité demande qu'une réponse par écrit à cette recommandation soit transmise au greffier du Comité dans les 120 jours suivant le dépôt du présent rapport à l'Assemblée législative.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de l'état d'avancement des engagements pris en réponse au Rapport de 2006 du vérificateur général de l'Ontario

**(Section 3.03, Collèges communautaires – Acquisition de biens et services)
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU)**

En 2006, le Bureau du vérificateur général (BVG) a effectué pour la première fois une vérification de l'optimisation des ressources dans le secteur collégial et constaté « **que les politiques d'achat des collèges vérifiés leur permettaient de s'assurer que les biens et services étaient acquis de façon économique et qu'elles étaient généralement respectées** ».

Recommandation du vérificateur	Engagement réalisé	Engagement à réaliser (avec échéancier)
Les collèges limitent le nombre d'années durant lesquelles ils font affaire avec le même fournisseur sans lancer de nouvel appel d'offres.	Le directeur de la Direction des collèges du MFCU a fait part aux collèges des recommandations du BVG dans une note de service envoyée le 6 décembre 2006.	Au 31 janvier 2007, les 24 collèges avaient répondu à la note de service du 6 décembre 2006 du MFCU.
Les collèges déterminent leurs besoins avant de faire des achats importants.	La note de service donne l'instruction aux collèges d'examiner leurs politiques en matière de dépenses et d'approvisionnement et de faire rapport de leur examen au Ministère.	Les réponses à la note de service du MFCU concordent avec les constatations du
Les collèges élaborent des directives à l'intention des comités d'évaluation et exigent que le résumé des prix soit vérifié par un tiers.	On demandait ainsi aux collèges <ul style="list-style-type: none"> - de donner au Ministère une assurance écrite que le collège dispose de politiques adéquates, et de lui fournir une copie de celles-ci; ou - d'élaborer ces politiques et de fournir au Ministère un délai estimatif pour l'obtention de l'approbation du conseil. 	vérificateur : les collèges disposent de processus leur permettant de s'assurer que les biens et services sont acquis de façon économique. Le personnel du Ministère (la Direction des collèges et l'Équipe des services de vérification pour l'éducation)
Les collèges appliquent des politiques clairement définies pour les cadeaux, les dons, les repas et les frais de représentation.		examinera les réponses finales.

O:\COLLBRCH2 – GACS\Audit\PAC Feb 14-07\Status Report.doc

Source : Direction des collèges, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, 7 février 2007.

NOTES

¹ L'introduction de chaque section du présent rapport est basée directement sur les constatations du vérificateur général formulées dans le *Rapport annuel 2006*. Le texte se compose de paraphrases et, dans certains cas, de citations partielles du rapport du vérificateur général.

² Assemblée législative de l'Ontario, *Journal des débats*, Hansard, Comité permanent des comptes publics, 38^e législature, 2^e session, 14 février 2007, P-262.

³ Ibid., P-262.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid., P-262 et P-263.

⁶ Ontario, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, « Tableau récapitulatif de l'état d'avancement des engagements pris en réponse au *Rapport de 2006* du vérificateur général de l'Ontario » (Toronto : le Ministère, 14 février 2007).

⁷ Assemblée législative de l'Ontario, *Journal des débats*, Hansard, Comité permanent des comptes publics, 38^e législature, 2^e session, 14 février 2007, P-266.

⁸ Ibid.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid., P-263 et P-265.

¹² Ibid., P-265.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid., P-269.

¹⁵ Ibid., P-263.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid., P-266.

¹⁸ Ibid., P-264 et P-266.

¹⁹ Ibid., P-266.

²⁰ Ibid., P-270.

²¹ Ibid., P-261.

²² Ibid., P-262.

²³ Ontario, Bureau du vérificateur général, *Rapport annuel 2006* (Toronto : Le Bureau, décembre 2006), p. 97.

²⁴ Assemblée législative de l'Ontario, *Journal des débats*, Hansard, Comité permanent des comptes publics, 38^e législature, 2^e session, 14 février 2007, P-269.